



MAIRIE DE SAINT-PAUL-EN-FORET

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Tenue sous la présidence du Maire, Monsieur MARTEL Nicolas

Du 19 décembre 2017

La séance a été ouverte par Monsieur Nicolas MARTEL, Maire de la Commune de Saint-Paul-en-Forêt, à 19h00.

Etaient présents : MM. ROBBE, BOUHET, ANTONBRANDI, GIORDANO, BIGORGNE, Adjointes
MM. ADJIMI, DA SILVA PEDROSA, DELANGLE, HIRON, ROIRON, ROUSTAN, TALLENT,
TROPLENT, Conseillers

Etaient représentés :

Mme BADET par Mme ROBBE
M. DHOBIÉ par M. BOUHET

Etaient absents excusés : Mmes BOULANGER, COUCAUD et PIZZORNO

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

1°) Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme ADJIMI secrétaire de séance

2°) le Conseil Municipal a approuvé par 14 voix pour et 1 voix contre le compte-rendu de la séance du 28 novembre 2017 adressé aux membres en même temps que la convocation à la présente séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les comptes-rendus des conseils municipaux à venir seront sous forme succincte et ne comporteront plus que le corps des délibérations et les votes.

**** Arrivée de Mme TROPLENT****

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qui l'accepte de rajouter à l'ordre du jour une motion de soutien à la loi commune et ruralité.

3°) Convention Orange implantation d'équipement technique (62/2017)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Société ORANGE souhaite installer une antenne relais de téléphonie mobile au quartier Pincounillier, sur le bâtiment de la vigie, parcelles communales section H 298 et 299.

L'implantation de cette antenne permettra une amélioration de la couverture du réseau de téléphonie mobile du village.

Le Conseil Municipal :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, par 15 voix pour, et par 1 abstention (Mme HIRON)

- d'Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention
- de donner son accord pour la mise en place d'un pylône de téléphonie mobile sur les parcelles H 298 et 299
- d'Emettre un avis favorable à la création d'une autorisation d'implantation d'une durée de 12 ans

- demande à ce que soit précisé que la société orange devra toujours se conformer aux normes en vigueur concernant l'exposition aux champs magnétiques
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte administratif relatif à cette délibération et à diligenter toutes études sur l'impact de ladite installation.
- Autorise le Maire à négocier avec Orange les termes de la convention à passer avec cette société.

4°) Dégrèvements eau (63/2017)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'impose d'effectuer des dégrèvements sur le rôle eau et assainissement 2017-2 suivant la Loi dite « Warsmaan » du 17 mai 2011 suite à une fuite après compteur

facture	nom	dégrèvement
1990/2017	SCI WALANGEL	1223,49€

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

- D'EFFECTUER les dégrèvements ci-dessus sur les rôles eau et assainissement 2017-2.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux formalités comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5°) Remboursement redevance modernisation des réseaux (64/2017)

Monsieur le Maire rappelle que les usagers du service d'assainissement collectif sont assujettis à la redevance de modernisation des réseaux.

Il indique que suite à une erreur matérielle imputable à la Mairie, l'intégralité des usagers du service de l'eau, qu'ils soient ou non raccordés à l'assainissement collectif, se sont vu facturer cette redevance sur la période 2008-2013.

Par conséquent, il convient de rembourser aux personnes indûment facturées et qui en font la demande les sommes correspondant à cette redevance.

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

DE VALIDER le principe du remboursement des taxes indûment perçues.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au remboursement des sommes telles qu'elles figurent au tableau qui demeurera annexé à la présente délibération pour un montant global de 222,11 €.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'eau et l'assainissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à venir dans le cadre de ce dossier

6°) Demande DETR 2018 (65/2017)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose que certains travaux qui seront prévus au budget primitif 2018 de la commune peuvent bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Le projet qui pourrait être présenté est le suivant :

- mise en sécurité du groupe scolaire en remplaçant le grillage actuel par une clôture conforme aux normes en vigueur.

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

de solliciter au titre de la DETR 2018 une subvention au taux le plus large possible pour l'opération suivante :

- Mise en sécurité du groupe scolaire en remplaçant le grillage actuel par une clôture conforme aux normes en vigueur.

Le montant des travaux s'élèverait à la somme de 25.800 € HT

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

	%	MONTANT HT
DETR	40%	10.320 €
Autofinancement	60%	15.480 €
total	100%	25.800 €

Et donc de solliciter au titre de la DETR 2018 une somme de 10.320 € pour l'opération n°168 « Travaux bâtiments ».

7°) Motion de soutien Loi cadre commune et ruralité (66/2017)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et à l'Assemblée Générale des Maires Ruraux du Var le 18 novembre 2017 à Cabasse (83).

Il en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité »

Nous, Maires ruraux réunis en Assemblée Générale des Maires ruraux du Var le samedi 18 novembre 2017, relayons l'appel lancé par le Congrès des Maires ruraux de France pour nous adresser au Parlement et au Gouvernement afin de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux.

Elle doit porter une vision politique en faveur des territoires ruraux pour l'équilibre du Pays.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner aux territoires ruraux les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains et espoirs aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années où les gouvernements successifs déshabillent les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous, nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de construire l'avenir :

- Nous avons besoin en début de quinquennat d'ingénierie en nombre, d'une réelle simplification pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture...

- Nous avons besoin de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI, d'une lecture fine pour le maintien en ZRR (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

- Nous avons besoin de moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Cabasse avec des congressistes venus de toute la France, que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec un esprit de responsabilité et combatif, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines, un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cette demande pour la concrétiser. L'enjeu rural doit être pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons toutes les communes rurales de notre département à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre «communes et ruralités».

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

De S'ASSOCIER solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France et des Maires Ruraux du Var en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

8°) Questions diverses

Les questions et informations diverses suivantes ont été abordées :

- a) Soutien à la ferme de la barrière de Montauroux, par le versement d'une subvention par la communauté de communes
- b) Croisement chemin des bagarry / ancien chemin de Bargemon
- c) Devis alarme incendie école
- d) Recrutement d'un ASVP (Agent de Sécurité de la Voie Publique)
- e) Acquisition chemin des écoles
- f) Soutien à la boulangerie
- g) Dates des vœux des communes de la communauté de communes

Plus rien étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h20.

Ce compte-rendu sera adressé, par voie dématérialisée, aux Conseillers Municipaux en même temps que la convocation pour le prochain Conseil.

